



Accusé d'enregistrement électronique (AEE) - Dépôt initial - Demande n°9063 - LOHUEC

2 messages

no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh <no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh>

28 novembre 2025 à 14:52

Répondre à : no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh

À : dessin@ardieconcept.com

Madame, Monsieur,

La demande numérique n° 9063 du 28/11/2025 a bien été enregistré.

L'administration compétente dispose d'un délai de 7 jours pour adresser l'accusé de réception électronique (ARE), à l'adresse électronique associée à la demande.

Cet accusé d'enregistrement (AEE) ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépendent notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

Mairie de LOHUEC.

no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh <no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh>

28 novembre 2025 à 14:52

Répondre à : no-reply@ads.megalis.bretagne.bzh

À : dessin@ardieconcept.com

[Texte des messages précédents masqué]